

Date
de
convocation :
12/01/2026

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE
COMMUNE DE DUNIERES
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le quinze janvier deux mille vingt-six à vingt heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DUNIERES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre DURIEUX, maire.

Présents : Corinne BEAL, Dimitri CLOT, Hélène DREVET, Pierre DURIEUX, Pascal GOUY, Jean Paul GRANGE, Catherine MARCON, Pierrick MARCON, Pascale MERLE, Isabelle MEYNET, Emeline MOUNIER, Jean Pierre NOUVEL, Marie Laure OUDIN, Eric PARRAT, Thierry SABOT, Patricia SOUCHON, Robert VALLAT (17).

Excusés : Cédric BROUSSARD (pouvoir à Emeline MOUNIER), Florian CHAUDIER (pouvoir à Pierrick MARCON), Christophe MOULIN (3).

Absentes : Nelly BEAULAIGUE, Colette MORIN, Fanny MOURIER (3).

Madame Catherine MARCON a été désignée secrétaire de séance.

OBJET DE LA SEANCE : **Création d'un chemin piétonnier et cession de bandes de terrain – Lot 4 Lotissement « L'Orée de Ville ».**

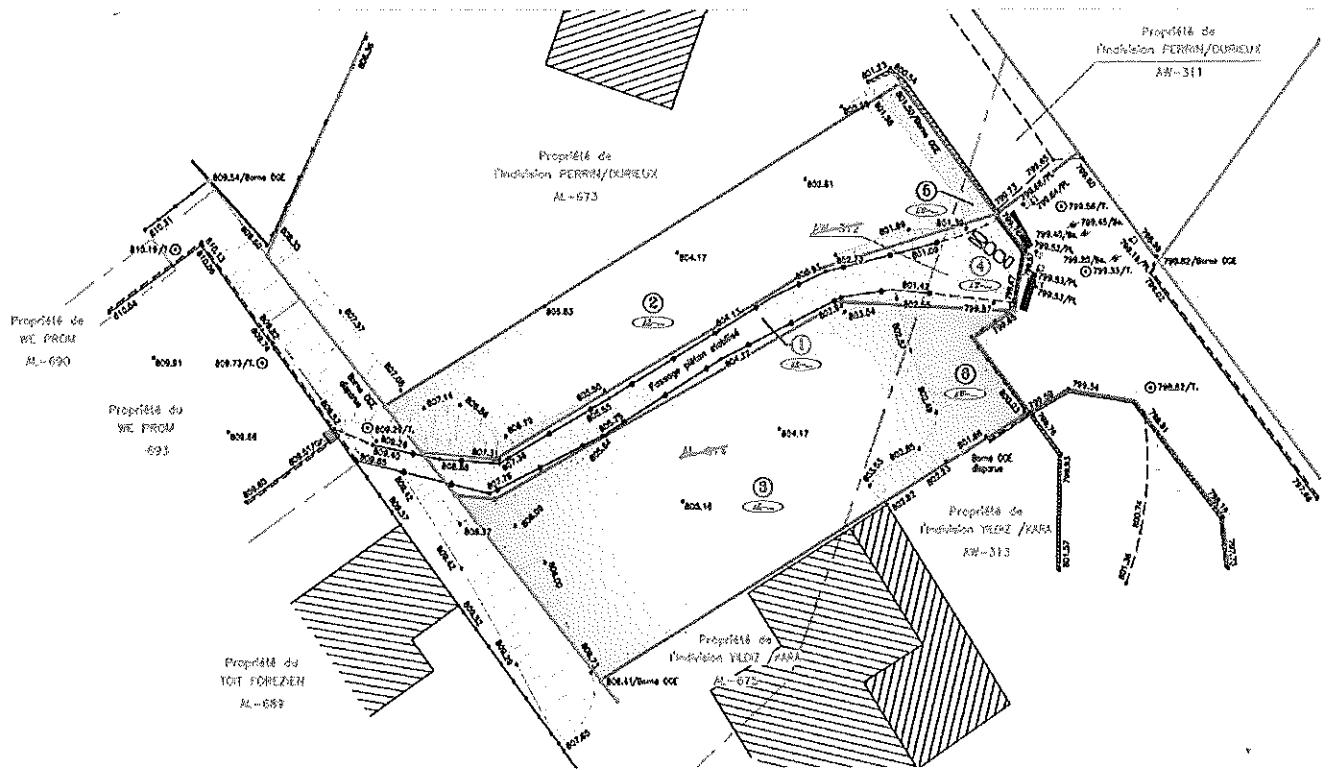
DCM 20260115-6

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune est propriétaire du lot 4 du Lotissement « l'Orée de Ville ».

Il indique que cette parcelle pourrait accueillir la création d'un chemin piétonnier clôturé, et propose, dans ce cadre, de céder aux propriétaires riverains, à savoir M. PERRIN Jean-Baptiste et Mme DURIEUX Myriam, ainsi que M. et Mme YILDIZ Mutherem, les bandes de terrain situées de part et d'autre du futur chemin, attenantes à leurs propriétés respectives, conformément au plan ci-contre.

AR Prefecture

043-214300873-20260115-DCM20260115_6-DE
Reçu le 29/01/2026



Conformément aux dispositions relatives à la prévention des conflits d'intérêts, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est personnellement concerné par cette affaire, l'un des acquéreurs étant un membre de sa famille. À ce titre, il quitte la salle et ne prend part ni aux débats ni au vote relatifs à la présente délibération.

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

Monsieur Le Maire rappelle la DCM 11 du 7 avril 2017 fixant les tarifs des terrains de ce lotissement.

Le lot 4, d'une superficie de 827 m² est fixé à 40 000 € HT.

Il propose de modifier le prix de vente et de céder aux propriétaires riverains les bandes de terrains attenantes à leur propriété à 37,00 € TTC le m², les frais de géomètre et les frais de rédaction des actes étant à la charge des acquéreurs.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la création d'un chemin piétonnier clôturé sur le lot 4 du Lotissement L'Orée de Ville ;

AR Préfecture
Accepte la cession aux propriétaires riverains, M. PERRIN Jean-Baptiste et
Mme DURIEUX Myriam (287 m²) et M. et Mme YILDIZ Mutherem (416 m²),
873-20260115-DCM20260115_6-DE
/01/2026
des bandes de terrain attenantes à leurs propriétés au prix de 37.00 € TTC le
m², conformément au plan ci-dessus :

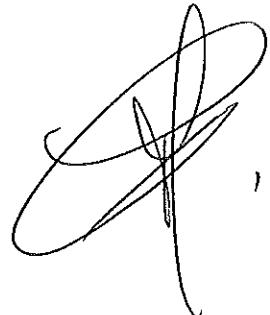
- Dit que les frais de géomètre et de rédaction des actes seront à la charge des acquéreurs ;
- Désigne Maître SIMONET, notaire à DUNIERES pour la rédaction des actes ;
- Autorise Monsieur Le Maire à signer tous documents relatifs à cette opération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

Le Maire,
Pierre DURIEUX



La Secrétaire de séance,
Catherine MARCON



AR Prefecture

043-214300873-20260115-DCM20260115_6-DE
Reçu le 29/01/2026